

**COMMUNE DE VOUGY**  
**B.P. 21**  
**74130 VOUGY**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 13 AVRIL 2005**

### **1 – PERSONNEL COMMUNAL**

Afin de faire face aux travaux supplémentaires (tonte, fleurissement) un agent contractuel est embauché du 11 avril au 15 octobre 2005

### **2 – REFECTION de VOIRIE**

Suite aux nombreux dégâts causés par le gel, sur les voies communales, diverses entreprises seront consultées pour la réalisation de ces travaux

### **3 – SERVICE EAU POTABLE**

a) Contrat d'affermage

Afin de respecter les délais prévus par la loi pour le renouvellement de la gestion du service d'eau potable, un avenant prolongeant le traité passé avec la CGE est approuvé.

b) Gestion du service

Considérant que le contrat d'exploitation du service d'eau potable vient à expiration le 22 mai 2005, il est décidé le principe d'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une délégation du service public

c) Commission de consultation

Une commission est élue au plus fort reste pour le déroulement de procédure de consultation

### **4 – LOGICIEL CIMETIERE**

Un logiciel spécifique pour la gestion du cimetière sera acquis

### **5 – INDEMNITE AU TRESORIER**

L'indemnité de conseil est attribuée à taux plein au nouveau trésorier de la Commune

### **6 – ASSAINISSEMENT « Le Clos »**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'entreprise PLANTAZ, adjudicataire des travaux

### **7 – TERRAIN de FOOT**

Les devis établis par COSEEC France, pour l'entretien du terrain, sont approuvés. Il est également décidé de faire installer une main courante, une subvention sera demandée à la Fédération Française de Football

### **8 – AGRANDISSEMENT GROUPE SCOLAIRE**

L'Avant Projet Définitif ayant été approuvé, l'avenant n° 1 fixant les honoraires de l'architecte est accepté

- Le devis établi par ALGECO pour le transfert d'un module, dans le cadre de cet agrandissement est accepté

## **9 – Questions diverses**

- Une consultation de diverses entreprises sera lancée pour l'entretien de l'éclairage public
- Une subvention de 2 000 € est accordée à l'Association « Le Margouillat » dans le cadre de l'aide alimentaire à TERA
- Une remise à niveau des ordinateurs du Groupe scolaire sera effectuée
- 

Vu pour être affiché le 21 avril 2005  
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Le Maire,